

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Avis sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2024-2025

**Date :**Wed, 3 Apr 2024 15:37:49 +0200

**De :**Dominique Py

**Pour :**pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez ouvert une consultation publique sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2024-2025, qui prévoit d'autoriser une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 24 septembre 2024, faisant suite à celle déjà autorisée pour la période du 8 au 30 juin 2024.

Cependant, faute de données fiables et récentes sur l'état des populations de blaireaux dans la Sarthe, il n'est pas possible de garantir que cette période complémentaire ne portera pas atteinte à l'état de conservation de l'espèce dans le département, d'autant plus qu'aucun plafond n'est fixé sur le nombre de blaireaux pouvant être tués.

La synthèse des dégâts de blaireaux produite par la chambre d'agriculture montre que ces dégâts sont très peu nombreux: moins de dix par mois, avec un montant inférieur à 2 000 euros par mois en moyenne. Rapporté aux 3 500 exploitations agricoles de la Sarthe générant un chiffre d'affaires de 962 millions d'euros, c'est tout à fait dérisoire. De plus, ces allégations de dégâts ne sont pas accompagnées d'éléments précis qui permettraient de les vérifier: par exemple, comment l'auteur des dégâts a-t-il été identifié, sachant que les dégâts de blaireaux et de sangliers sur les céréales se ressemblent beaucoup? Comment les montants financiers ont-ils été estimés? Faute de ces précisions et au vu de la faiblesse des dégâts, ceux-ci ne peuvent pas justifier la période complémentaire de vénerie du blaireau, d'autant plus que les méthodes alternatives, non létales, n'ont pas été utilisées pour protéger les cultures.

Pour ces raisons, j'émet un avis défavorable à la prolongation de la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau en 2024.